



Recueil de consentement des personnes



Règlement européen sur la protection Des données personnelles

RGPD

Le nouveau Règlement général sur la protection des données personnelles, dont tout le monde parle, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il concerne les structures qui rassemblent « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement ». Les associations qui collectent des informations sur leurs membres, leurs bénévoles, leurs adhérents et, le cas échéant, leurs salariés, sont concernées... Cette nouvelle législation, qui vise à protéger les données personnelles des particuliers, intervient tel un big bang dans une société de plus en plus numérisée.

RGPD, c'est quoi ? Règlement général sur la protection des données personnelles

- C'est une nouvelle législation qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018.
- Elle vise à vous redonner le contrôle sur vos données personnelles et donc à vous protéger.
- Elle est applicable dans tous les pays de l'Union européenne, en renforcement de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978.
- Plus simple, moins administratif, le RGPD renforce, comme on vient de le dire, le droit des personnes mais il responsabilise les acteurs traitant des données.

Mesures à prendre

- Demander et sauvegarder le consentement des personnes pour le traitement des données les concernant.
- Collecter uniquement les renseignements dont on a besoin.
- Laisser la possibilité aux personnes dont les données sont collectées de connaître les éléments conservés sur elles.
- Informer dans les 72 heures les personnes concernées si leurs données personnelles ont été piratées dans votre base et adresser une notification à la Cnil dans les 24 heures. Imprimés accessibles sur : www.cnil.fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles.
- Tracer l'ensemble des documents mis en place servant au traitement des données personnelles.

Je soussigné(e)

Mme ou M. (Nom , Prénom) :

Adresse Email :

Donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par l'ASRY

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

Fait à :

Le :

Signature :